

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans
les immeubles bâtis avant démolition
(Listes C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)**

Dossier N° BÂT 209 - C.H. LE VINATIER

Situation de l'immeuble : **LOCAL**

BÂT 209
95 boulevard Pinel
69500 BRON



**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des
matériaux et produits contenant de l'amiante
Important : l'intervention a été réalisée en site occupé et avant curage du
bâtiment**

Date d'émission du rapport :

14/03/2025

**Ce rapport ne peut être utilisé et reproduit que dans son intégralité.
Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT EXPERTISES et ne peut être utilisé pour aucun acte,
sans que son paiement intégral n'ait été réalisé – tout contrevenant encours des sanctions pénales et des
dommages et intérêts**

BÂT 209 - C.H. LE
VINATIER **1/38**

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012, du 26 juin 2013 et du 16 juillet 2019 et conformément aux articles L.271-4 à L.271-6 du code de la construction et de l'habitation et aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6 et l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : BÂT 209 95 boulevard Pinel Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: LOCAL Code postal, ville : . 69500 BRON Références cadastrales non communiquées
Périmètre de repérage :	 Le local
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 Ancien local technique <1997

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER Adresse : 95 boulevard Pinel 69500 BRON (France)
Le commanditaire	Nom et prénom : ... CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER - M. KRAVETZ Fabrice Adresse : 95 boulevard Pinel 69500 BRON (France)

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Nasser TOUIDJINE	Opérateur de repérage	ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint- Rémy-lès-Chevreuse	Obtention : 05/07/2022 Échéance : 04/07/2029 N° de certification : 22-1785
Raison sociale de l'entreprise : AGENCE SOCOBAT LYON (Numéro SIRET : 45307976600086) Adresse : 17 chemin du CHARROI, 69300 CALUIRE- Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD SA Numéro de police et date de validité : 5411202104 / 01/07/2025				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 14/03/2025, remis au propriétaire le 14/03/2025
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 38 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.0 Liste des matériaux (Liste C) reconnus visuellement
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
 - 5.4 Liste des zones, présentée par catégorie
 - 5.5 Récapitulatif zone par zone
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
 - Mastic vitrier porte d'entrée (Local côté EST - Local électrique)**
 - Chapeau de conduit en amiante ciment (Local côté EST - Toiture Local électrique)**
- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
 - Mur béton + peinture (Local côté EST - Local électrique)**
 - Dalle béton (Local côté EST - Local électrique)**
 - Plafond hourdis béton + peinture (Local côté EST - Local électrique)**
 - Peinture porte d'entrée (Local côté EST - Local électrique)**
 - Enduit de scellement carreau de verre (Local côté EST - Local électrique)**
 - Enduit extérieur de façade (Local côté EST - Local électrique)**
 - Enduit extérieur de façade côté arrière (Local côté EST - Local électrique)**
 - Enduit extérieur soubassement côté arrière (Local côté EST - Local électrique)**
 - Toiture béton (Local côté EST - Toiture Local électrique)**
 - Paxalu (Local côté EST - Toiture Local électrique)**
 - Conduit gros diamètre (Local côté EST - Toiture Local électrique)**
 - Conduit petit diamètre (Local côté EST - Toiture Local électrique)**
 - Enrobé bitumineux des couches de voirie (Voirie)**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Réserves :

Les conduits et les éléments enterrés étaient inaccessibles le jour de notre visite, ces éléments resteront non évaluables sans des travaux lourds de terrassement. L'entreprise retenue pour procéder aux travaux de retrait devra prévoir ce cas de figure dans le plan de retrait ou le mode opératoire si ces éléments sont concernés par les travaux.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Laboratoire EUROFINS Bât Nord

Adresse : 557 Chemin de Noyelles 69110 HENIN-BEAUMONT

Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-1593

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la démolition de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante avant démolition».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».

Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérogène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble à démolir.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe 13.9 (liste C) du Code de la santé publique modifié (liste non exhaustive)

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composites Ardoises fibres-ciment
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée Conduits de ventilation Conduits d'évacuation d'eau
Revêtements bitumineux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte Bardeaux bitume ("shingle") Pare-vapeur Revêtements Colles
Accessoires de toitures	Rivets Faîtages Closiers
2. Façades	
Panneaux sandwichs	Plaques Joints d'assemblage Tresses
Bardages	Plaques fibres-ciment Bacs fibres-ciment Ardoises fibres-ciment Isolants sous bardages
Appuis de fenêtres	Eléments fibres-ciment
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages Enduits projetés Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment) Joints de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages Enduits projetés Joints de dilatation Entourage de poteaux (carton) Entourage de poteaux (fibres-ciment) Entourage de poteaux (matériau sandwich) Entourage de poteaux (carton+plâtre) Peintures intumescentes
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (tresses) Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (carton) Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (fibres-ciment)
Gaines et coffres verticaux	Flocages Enduits projetés coupe-feu Enduits lissés coupe-feu Enduits talochés coupe-feu Panneaux
Portes coupe-feu, portes pare-flammes	Vantaux Joints
4. Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Flocages Enduits projetés Panneaux collés ou vissés Coffrages perdus (carton-amiante) Coffrages perdus (fibres-ciment) Coffrages perdus (composites)
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages Enduits projetés Peintures intumescentes Rebouchage de trémies
Interfaces entre structures	Jonctions avec la façade Calfeutrements Joints de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages Enduits projetés Panneaux Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux Plaques
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques Colles bitumineuses Revêtement plastique avec sous-couche Chape maigre Calfeutrement des passages de conduits

	Revêtement bitumineux des fondations
Revêtements de murs	Sous-couche des tissus muraux
	Revêtements durs (plaques de menuiseries)
	Revêtements durs (fibres-ciment)
	Colles des carrelages
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides)	Calorifugeages
	Enveloppes de calorifuges
	Conduits fibres-ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits fibres-ciment
	Joints entre éléments
	Mastics
	Tresses
Clapets / volets coupe-feu	Manchons
	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Vide-ordures	Rebouchage
	Conduit fibres-ciment
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes et cloisons palières	Portes palières
	Cloisons palières
Trémie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse
Machinerie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes.....	Bourres
	Tresses
	Joints
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes internes
	Plaques isolantes externes
9. Installations industrielles	Tissu amiante
	Bourres
	Tresses
	Joints
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes
	Tissu amiante
	Freins
	Embrayages
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments fibres-ciment

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes

	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Etendu de la démolition :

Ensemble du local

Liste des pièces visitées

Local côté EST - Local électrique,

Local côté EST - Toiture Local électrique, Voirie

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 24/02/2025

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 06/03/2025

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0 Liste des matériaux (Liste C)

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Commentaires
Local côté EST - Local électrique	Identifiant: Mat001 Réf. échantillon: Ech.001 Réf. laboratoire: 25N010388-001 Description: Mur béton + peinture Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: Mat002 Réf. échantillon: Ech.002 Réf. laboratoire: 25N010388-002 Description: Dalle béton Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Dalle béton Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: Mat003 Réf. échantillon: Ech.003 Réf. laboratoire: 25N010388-003 Description: Plafond hourdis béton + peinture Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie à sonder: béton + peinture	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: Mat004 Réf. échantillon: Ech.004 Réf. laboratoire: 25N010388-004 Description: Mastic vitrier porte d'entrée Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: Mat005 Réf. échantillon: Ech.005 Réf. laboratoire: 25N010388-005 Description: Peinture porte d'entrée Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Peinture	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: Mat006 Réf. échantillon: Ech.006 Réf. laboratoire: 25N010388-006 Description: Enduit de scellement carreau de verre Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Enduit de scellement	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: Mat007 Réf. échantillon: Ech.007 Réf. laboratoire: 25N010388-007 Description: Enduit extérieur de façade Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Commentaires
	<u>Identifiant:</u> Mat008 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.008 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-008 <u>Description:</u> Enduit extérieur de façade côté arrière <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux <u>Partie à sonder:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> Mat009 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.009 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-009 <u>Description:</u> Enduit extérieur soubassement côté arrière <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux <u>Partie à sonder:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Local côté EST - Toiture Local électrique	<u>Identifiant:</u> Mat010 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.010 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-010 <u>Description:</u> Toiture béton <u>Composant de la construction:</u> 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités <u>Partie à sonder:</u> Toiture béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> Mat011 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.011 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-011 <u>Description:</u> Paxalu <u>Composant de la construction:</u> 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse <u>Partie à sonder:</u> Étanchéité de toiture terrasse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> Mat012 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.012 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-012 <u>Description:</u> Conduit gros diamètre <u>Composant de la construction:</u> 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture <u>Partie à sonder:</u> Conduit de fumée <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> Mat013 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.013 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-013 <u>Description:</u> Conduit petit diamètre <u>Composant de la construction:</u> 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture <u>Partie à sonder:</u> Conduit de fumée <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> Mat014 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.014 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-014 <u>Description:</u> Chapeau de conduit en amiante ciment <u>Composant de la construction:</u> 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture <u>Partie à sonder:</u> Chapeau de conduit	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> Mat015 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.015 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-015 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux des couches de voirie <u>Composant de la construction:</u> 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries <u>Partie à sonder:</u> Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Voirie			

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Local côté EST - Local électrique	<u>Identifiant:</u> Mat004 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.004 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-004 <u>Description:</u> Mastic vitrier porte d'entrée <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures <u>Partie à sonder:</u> Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Local côté EST - Toiture Local électrique	<u>Identifiant:</u> Mat014 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.014 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-014 <u>Description:</u> Chapeau de conduit en amiante ciment <u>Composant de la construction:</u> 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture <u>Partie à sonder:</u> Chapeau de conduit	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Local côté EST - Local électrique	<u>Identifiant:</u> Mat001 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.001 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-001 <u>Description:</u> Mur béton + peinture <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnes <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C
	<u>Identifiant:</u> Mat002 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.002 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-002 <u>Description:</u> Dalle béton <u>Composant de la construction:</u> 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols <u>Partie à sonder:</u> Dalle béton <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C
	<u>Identifiant:</u> Mat003 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.003 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-003 <u>Description:</u> Plafond hourdis béton + peinture <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> béton + peinture
	<u>Identifiant:</u> Mat005 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.005 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-005 <u>Description:</u> Peinture porte d'entrée <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures <u>Partie à sonder:</u> Peinture
	<u>Identifiant:</u> Mat006 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.006 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-006 <u>Description:</u> Enduit de scellement carreau de verre <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures <u>Partie à sonder:</u> Enduit de scellement
	<u>Identifiant:</u> Mat007 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.007 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-007 <u>Description:</u> Enduit extérieur de façade <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux <u>Partie à sonder:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C
	<u>Identifiant:</u> Mat008 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.008 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-008 <u>Description:</u> Enduit extérieur de façade côté arrière <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux <u>Partie à sonder:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C

Localisation	Identifiant + Description
	Identifiant: Mat009 Réf. échantillon: Ech.009 Réf. laboratoire: 25N010388-009 Description: Enduit extérieur soubassement côté arrière Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
Local côté EST - Toiture Local électrique	Identifiant: Mat010 Réf. échantillon: Ech.010 Réf. laboratoire: 25N010388-010 Description: Toiture béton Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder: Toiture béton
	Identifiant: Mat011 Réf. échantillon: Ech.011 Réf. laboratoire: 25N010388-011 Description: Paxalu Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie à sonder: Étanchéité de toiture terrasse
	Identifiant: Mat012 Réf. échantillon: Ech.012 Réf. laboratoire: 25N010388-012 Description: Conduit gros diamètre Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie à sonder: Conduit de fumée Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: Mat013 Réf. échantillon: Ech.013 Réf. laboratoire: 25N010388-013 Description: Conduit petit diamètre Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie à sonder: Conduit de fumée Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
Voirie	Identifiant: Mat015 Réf. échantillon: Ech.015 Réf. laboratoire: 25N010388-015 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie Composant de la construction: 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries Partie à sonder: Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) Liste selon annexe.13-9 du CSP: C

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.4 Liste des zones, présentée par catégorie

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Mat010 : Partie à inspecter : Toiture béton.					
Niveau : Local côté EST					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Local électrique	1	Identifiant :Mat010 Description :Toiture béton Résultat : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Toiture Local électrique	Ech.010	
Mat011 : Partie à inspecter : Étanchéité de toiture terrasse (Paxalu).					
Niveau : Local côté EST					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Local électrique	1	Identifiant :Mat011 Description :Paxalu Résultat : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Toiture Local électrique	Ech.011	

Mat012 : Partie à inspecter : Conduit de fumée (Conduit gros diamètre).					
Niveau : Local côté EST					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Local électrique	1	Identifiant : Mat012 Description : Conduit gros diamètre Résultat : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Toiture Local électrique	Ech.012	

Mat013 : Partie à inspecter : Conduit de fumée (Conduit petit diamètre).					
Niveau : Local côté EST					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Local électrique	1	Identifiant : Mat013 Description : Conduit petit diamètre Résultat : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Toiture Local électrique	Ech.013	

Mat014 : Partie à inspecter : Chapeau de conduit (Chapeau de conduit en amiante ciment).					
Niveau : Local côté EST					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Local électrique	1	Identifiant : Mat014 Description : Chapeau de conduit en amiante ciment Résultat : Présence d'amiante	Oui Local côté EST - Toiture Local électrique	Ech.014	

2 - Parois verticales extérieures et Façades

Mat004 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) (Mastic vitrier porte d'entrée).					
Niveau : Local côté EST					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	Identifiant : Mat004 Description : Mastic vitrier porte d'entrée Résultat : Présence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique	Ech.004	

Mat005 : Partie à inspecter : Peinture (Peinture porte d'entrée).					
Niveau : Local côté EST					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	Identifiant : Mat005 Description : Peinture porte d'entrée Résultat : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique	Ech.005	

Mat006 : Partie à inspecter : Enduit de scellement (Enduit de scellement carreau de verre).
Niveau : Local côté EST

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	<u>Identifiant</u> : Mat006 <u>Description</u> : Enduit de scellement carreau de verre <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique	Ech.006	

Mat007 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) (Enduit extérieur de façade).
Niveau : Local côté EST

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	<u>Identifiant</u> : Mat007 <u>Description</u> : Enduit extérieur de façade <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique	Ech.007	

Mat008 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) (Enduit extérieur de façade côté arrière).
Niveau : Local côté EST

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	<u>Identifiant</u> : Mat008 <u>Description</u> : Enduit extérieur de façade côté arrière <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique	Ech.008	

Mat009 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) (Enduit extérieur soubassement côté arrière).
Niveau : Local côté EST

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	<u>Identifiant</u> : Mat009 <u>Description</u> : Enduit extérieur soubassement côté arrière <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique	Ech.009	

3 - Parois verticales intérieures
Mat001 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Mur béton + peinture).
Niveau : Local côté EST

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	<u>Identifiant</u> : Mat001 <u>Description</u> : Mur béton + peinture <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique	Ech.001	

4 - Plafonds et faux plafonds

Mat003 : Partie à inspecter : béton + peinture (Plafond hourdis béton + peinture).

Niveau : Local côté EST

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	<u>Identifiant</u> : Mat003 <u>Description</u> : Plafond hourdis béton + peinture <u>Zone</u> : Plafond <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique : Plafond	Ech.003	

5 - Planchers et planchers techniques

Mat002 : Partie à inspecter : Dalle béton.

Niveau : Local côté EST

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local électrique	1	<u>Identifiant</u> : Mat002 <u>Description</u> : Dalle béton <u>Zone</u> : Sol <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Local côté EST - Local électrique : Sol	Ech.002	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Mat015 : Partie à inspecter : Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) (Enrobé bitumineux des couches de voirie).

Pièces : Voirie

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Voirie	1	<u>Identifiant</u> : Mat015 <u>Description</u> : Enrobé bitumineux des couches de voirie <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Voirie	Ech.015	

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

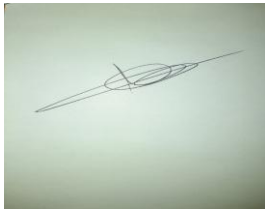
Sans objet

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **CALUIRE**, le **14/03/2025**

Par : Nasser TOUIDJINE



Cachet de l'entreprise

SOCOBAT Expertises
17 chemin du Charroi
69300 CALUIRE
Tél. 04 78 28 95 49
Fax 04 78 28 72 01
SIREN 453 079 766

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° BÂT 209 - C.H. LE VINATIER

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

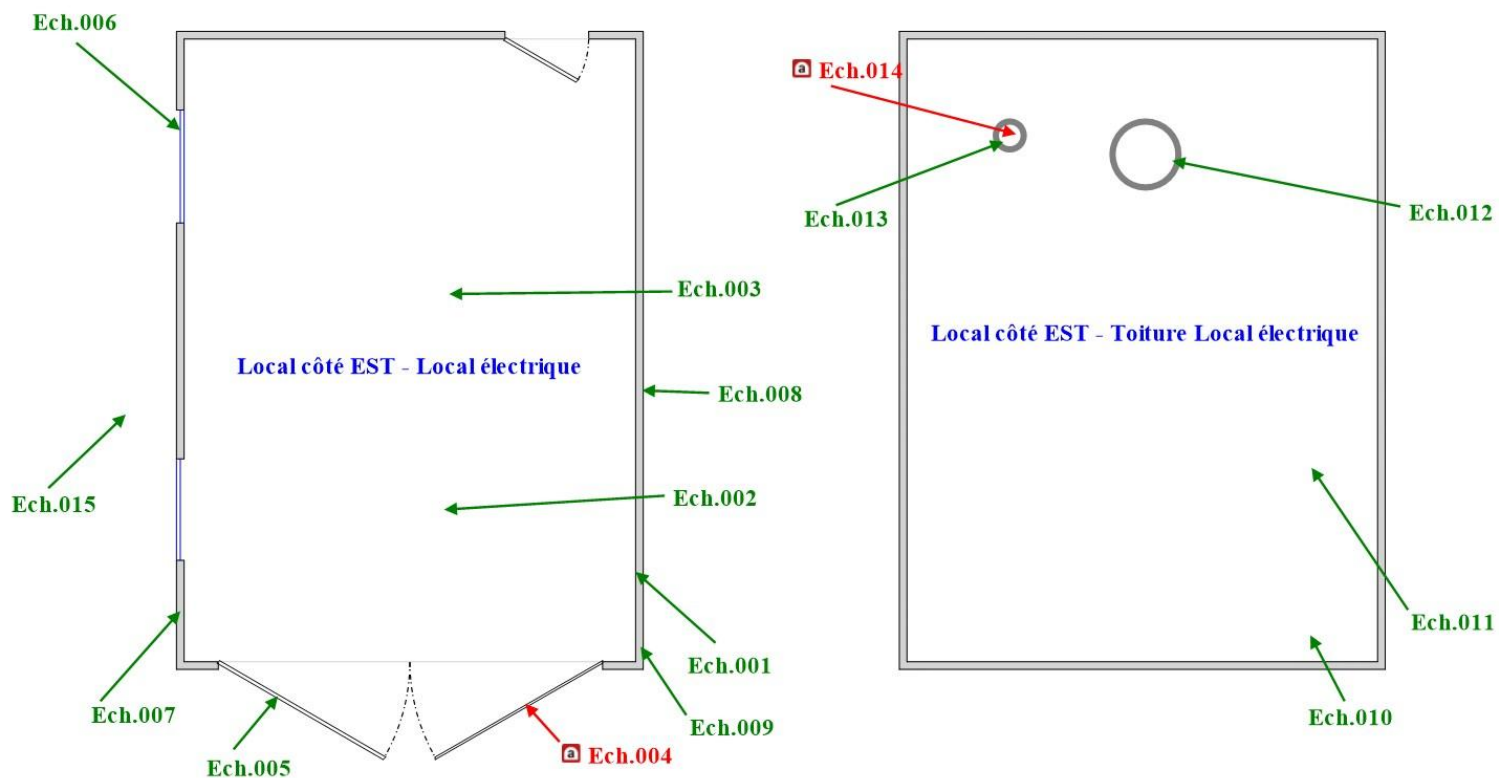
7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Recommandations générales de sécurité

7.4 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Localisation des prélèvements

N° dossier : BÂT 209 - C.H. LE VINATIER
1/2
Bâtiment – Niveau : Local - Plan des prélèvements
Adresse de l'immeuble
BÂT 209
95 boulevard Pinel
69500 BRON

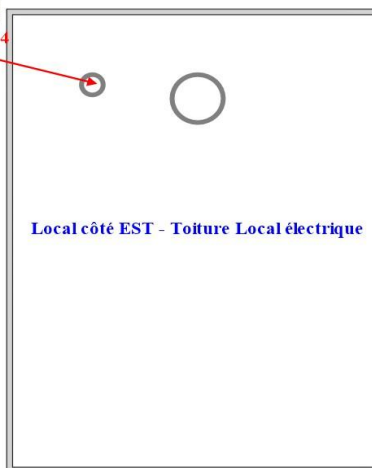
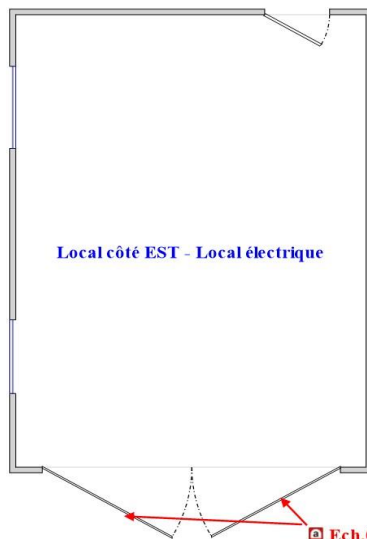
Légende :

Prélèvement rouge : avec amiante
Prélèvement vert : sans amiante

Chapeau de conduit en amiante cimenté 



Ech.014



Ech.004



Mastic vitrier amianté 

Localisation des matériaux amiantés

N° dossier : BÂT 209 - C.H. LE VINATIER
2/2

Bâtiment – Niveau : Local - Matériaux amiantés

Adresse de l'immeuble

BÂT 209

95 boulevard Pinel

69500 BRON

Légende :

Zone en rouge : matériaux amiantés
Zone orange : matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
Mat001-Ech.001	Local côté EST - Local électrique	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Mur béton + peinture Réf. laboratoire: 25N010388-001 Commentaires Laboratoire: Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type ciment (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat002-Ech.002	Local côté EST - Local électrique	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle béton	Dalle béton Réf. laboratoire: 25N010388-002 Commentaires Laboratoire: Matériau semi-dur (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat003-Ech.003	Local côté EST - Local électrique	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	béton + peinture	Plafond hourdis béton + peinture Réf. laboratoire: 25N010388-003 Commentaires Laboratoire: Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat004-Ech.004	Local côté EST - Local électrique	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Mastic vitrier porte d'entrée Réf. laboratoire: 25N010388-004 Commentaires Laboratoire: Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (gris) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat005-Ech.005	Local côté EST - Local électrique	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Peinture	Peinture porte d'entrée Réf. laboratoire: 25N010388-005 Commentaires Laboratoire: Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (marron) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat006-Ech.006	Local côté EST - Local électrique	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Enduit de scellement	Enduit de scellement carreau de verre Réf. laboratoire: 25N010388-006 Commentaires Laboratoire: Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
Mat007-Ech.007	Local côté EST - Local électrique	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur de façade Réf. laboratoire: 25N010388-007 Commentaires Laboratoire: Couche 1: Matériau dur de type ciment (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat008-Ech.008	Local côté EST - Local électrique	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur de façade côté arrière Réf. laboratoire: 25N010388-008 Commentaires Laboratoire: Matériau semi-dur (granulaire) (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat009-Ech.009	Local côté EST - Local électrique	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur soubassement côté arrière Réf. laboratoire: 25N010388-009 Commentaires Laboratoire: Matériau semi-dur (marron) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat010-Ech.010	Local côté EST - Toiture Local électrique	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Toiture béton	Toiture béton Réf. laboratoire: 25N010388-010 Commentaires Laboratoire: Matériau semi-dur (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat011-Ech.011	Local côté EST - Toiture Local électrique	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Étanchéité de toiture terrasse	Paxalu Réf. laboratoire: 25N010388-011 Commentaires Laboratoire: Matériau de type aluminium ; matériau souple bitumineux (noir) (fibres) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat012-Ech.012	Local côté EST - Toiture Local électrique	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	Conduit de fumée	Conduit gros diamètre Réf. laboratoire: 25N010388-012 Commentaires Laboratoire: Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat013-Ech.013	Local côté EST - Toiture Local électrique	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	Conduit de fumée	Conduit petit diamètre Réf. laboratoire: 25N010388-013 Commentaires Laboratoire: Matériau (bitumineux) (noir) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
Mat014-Ech.014	Local côté EST - Toiture Local électrique	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	Chapeau de conduit	Chapeau de conduit en amiante ciment Commentaires prélèvement: Chapeau de conduit Réf. laboratoire: 25N010388-014 Commentaires Laboratoire: Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) (Calcination et/ou attaque acide4) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	
Mat015-Ech.015	Voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie Réf. laboratoire: 25N010388-015 Commentaires Laboratoire: Couche 1: Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (blanc) (2) Couche 3: Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 4: Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 5: Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (marron) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 6: Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris) (2) Couche 7: Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir) (2) Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)	

Copie des rapports d'essais :

EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT NORD SAS

Réception résultat
EUROFINS ABN
557 chemin de Noyelles
Parc du Pommier
62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01

Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17

Page1/9

Référence laboratoire N° : 25RI016432

Référence de suivi du dossier N° : 25N010388

Reçu au laboratoire le : 11/03/2025

Date de réception :10/03/2025

Date d'analyse : 12/03/2025

Référence dossier Client:25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-1	25N010388-001 - Ech.001 - 3 - Parois verticales interieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Mur beton + peinture - Local cote EST - Local electrique	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type ciment (gris)	MET / G7YT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-1	25N010388-002 - Ech.002 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle beton - Dalle beton - Local cote EST - Local electrique	Matériau semi-dur (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / G7YT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01

Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17

Page 2/9

Référence laboratoire N° : 25RI016432

Référence de suivi du dossier N° : 25N010388

Reçu au laboratoire le : 11/03/2025

Date de réception : 10/03/2025

Date d'analyse : 12/03/2025

Référence dossier Client: 25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003-1	25N010388-003 - Ech.003 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - béton + peinture - Plafond hourdis béton + peinture - Local cote EST - Local électrique	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / G7YT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-1	25N010388-004 - Ech.004 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Menuiseries extérieures - Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) - Mastic vitrier porte d'entrée - Local cote EST - Local électrique	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (gris)	MET / NN4R	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
005-1	25N010388-005 - Ech.005 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Menuiseries extérieures - Peinture - Peinture porte d'entrée - Local cote EST - Local électrique	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (marron)	MET / G7YT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01

Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17

Page 3/9

Référence laboratoire N° : 25RI016432

Référence de suivi du dossier N° : 25N010388

Reçu au laboratoire le : 11/03/2025

Date de réception : 10/03/2025

Date d'analyse : 12/03/2025

Référence dossier Client: 25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006-1	25N010388-006 - Ech.006 - 2 - Parois verticales exterieures et Facades - Menuiseries exterieures - Enduit de scellement - Enduit de scellement carreau de verre - Local cote EST - Local electrique	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	MET / GYT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-1	25N010388-007 - Ech.007 - 2 - Parois verticales exterieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Enduit exterieur de facade - Local cote EST - Local electrique	Matériau dur de type ciment (gris)	MET / GYT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-2	25N010388-007 - Ech.007 - 2 - Parois verticales exterieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Enduit exterieur de facade - Local cote EST - Local electrique	Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / GYT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01 Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17 Page 4/9
Référence laboratoire N° : 25RI016432 Référence de suivi du dossier N° : 25N010388
Reçu au laboratoire le : 11/03/2025 Date de réception : 10/03/2025
Date d'analyse : 12/03/2025
Référence dossier Client: 25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008-1	25N010388-008 - Ech.008 - 2 - Parois verticales exterieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Enduit exterieur de facade cote arriere - Local cote EST - Local electrique	Matériau semi-dur (granulaire) (gris)	MET / G7YT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009-1	25N010388-009 - Ech.009 - 2 - Parois verticales exterieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Enduit exterieur soubassement cote arriere - Local cote EST - Local electrique	Matériau semi-dur (marron) ; matériau dur (marron)	MET / G7YT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010-1	25N010388-010 - Ech.010 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et etancheites - Toiture beton - Toiture beton - Local cote EST - Toiture Local electrique	Matériau semi-dur (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / G7YT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01 Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17 Page5/9
Référence laboratoire N° : 25RI016432 Référence de suivi du dossier N° : 25N010388
Reçu au laboratoire le : 11/03/2025 Date de réception : 10/03/2025
Date d'analyse : 12/03/2025
Référence dossier Client: 25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011-1	25N010388-011 - Ech.011 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse - Étanchéité de toiture terrasse - Paxalu - Local cote EST - Toiture Local électrique	Matériau de type aluminium ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse)	MET / GYT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012-1	25N010388-012 - Ech.012 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Elements associés a la toiture - Conduit de fumée - Conduit gros diamètre - Local cote EST - Toiture Local électrique	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / GYT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013-1	25N010388-013 - Ech.013 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Elements associés a la toiture - Conduit de fumée - Conduit petit diamètre - Local cote EST - Toiture Local électrique	Matériau (bitumineux) (noir) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / GYT	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01

Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17

Page6/9

Référence laboratoire N° : 25RI016432

Référence de suivi du dossier N° : 25N010388

Reçu au laboratoire le : 11/03/2025

Date de réception :10/03/2025

Date d'analyse : 12/03/2025

Référence dossier Client:25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014-1 (1) (2)	25N010388-014 - Ech.014 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et etancheites - Elements associes a la toiture - Chapeau de conduit - Chapeau de conduit - Local cote EST - Toiture Local electrique	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MET / NN4R	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
015-1	25N010388-015 - Ech.015 - 10 - Amenagements, voiries et reseaux divers - Voiries - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Voirie	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / XRE5	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
015-2	25N010388-015 - Ech.015 - 10 - Amenagements, voiries et reseaux divers - Voiries - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Voirie	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / WHZ6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01 Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17 Page 7/9
Référence laboratoire N° : 25RI016432 Référence de suivi du dossier N° : 25N010388
Reçu au laboratoire le : 11/03/2025 Date de réception : 10/03/2025
Date d'analyse : 12/03/2025
Référence dossier Client: 25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015-3	25N010388-015 - Ech.015 - 10 - Amenagements, voiries et reseaux divers - Voiries - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Voirie	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / XRE5	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
015-4	25N010388-015 - Ech.015 - 10 - Amenagements, voiries et reseaux divers - Voiries - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Voirie	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / WHZ6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015-5	25N010388-015 - Ech.015 - 10 - Amenagements, voiries et reseaux divers - Voiries - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Voirie	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (blanc)	MOLP / XRE5	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01 Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17 Page8/9
Référence laboratoire N° : 25RI016432 Référence de suivi du dossier N° : 25N010388
Reçu au laboratoire le : 11/03/2025 Date de réception : 10/03/2025
Date d'analyse : 12/03/2025
Référence dossier Client: 25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015-6	25N010388-015 - Ech.015 - 10 - Amenagements, voiries et reseaux divers - Voiries - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Voirie	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (blanc)	MET / WHZ6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015-7	25N010388-015 - Ech.015 - 10 - Amenagements, voiries et reseaux divers - Voiries - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Voirie	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (marron)	MET / WHZ6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :

22 analyses au laboratoire dont 19 par la technique identifiée sous le terme MET et 3 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Echantillon mouillé.
- (2) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-RI-013770-01

Date d'émission de rapport : 13/03/2025 14:17

Page 9/9

Référence laboratoire N° : 25RI016432

Référence de suivi du dossier N° : 25N010388

Reçu au laboratoire le : 11/03/2025

Date de réception : 10/03/2025

Date d'analyse : 12/03/2025

Référence dossier Client: 25N010388 - Dossier: BAT 209 - C.H. LE VINATIER

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, IMA 12 « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse M et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) ».

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JOFR n° 0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 13 juillet 2022 (JOFR n° 0238 du 13 octobre 2022, texte n° 10).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturel présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 10 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est cor la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante

Validé et approuvé par :



Damian Gorlikowski
Chef d'équipe suppléant

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

7.3 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que



possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.4 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

AGENT

M BEGUINOT HERVE
ROND POINT DU PEROLLIER
29 CHEMIN DE MILLENEUVE
69130 ECULLY
Tél : 0437502880
Email : AGENCE.BEGUINOT@AXA.FR
Portefeuille : 0069111144

SAS ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE FR

Vos références :

Contrat n° 5411202104
Client n° 1403569804

AXA France IARD, atteste que :

SAS ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 5411202104 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n° 1 : Diagnostics réglementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
 - L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L. 125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.
 - Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L. 133-11-1 du Code de la Santé Publique
 - L'information sur la présence d'un risque de mûre
 - Diagnostic Audit Énergétique dans les maisons individuelles **à l'exclusion de toute une mission de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.**

Activité n° 2 :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1D062620230601

1/4

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre réglementaire
- Etat parasitaire
- Loi Carrez
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Etat des lieux
- Evaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
- Mesurage Loi Boutin
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant relocation
- Diagnostic amiante avant-vente
- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic PEMD
- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découlent pour ses clients.
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis - Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse OAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et/ ou les mâchefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition **A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.**

Il est précisé que l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, **les missions de maîtrise d'œuvre construction restant exclues de la garantie du contrat.**
- Elaboration d'un Projet de PPT (Plan Pluriannuel de Travaux) **à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.**

A L'EXCLUSION :

- **DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE**

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/4

- **DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE.**

Activité n° 3 :

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

A l'exclusion, pour l'ensemble de toutes les activités, de :

- **Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,**
- **Toute immixtion en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les Articles 1792 à 1792-6 du Code Civil, des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction de de l'Habitat, des missions relevant de bureau d'études,**
- **Toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industrielles.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2024** au **01/07/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ECULLY le 25 juin 2024
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/4

Contrat n° 5411202104
Client n° 1403569804

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 200 000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés	300 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	2 500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	Non souscrite

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4/4

Saint Rémy les chevreuse, le 01/09/2024



**La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à**

TOUIDJINE Nasser

sous le numéro 22-1785

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

☒	DPE sans mention	Prise d'effet : 30/04/2024	Validité : 29/04/2031
-	[arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique]		
☒	DPE avec mention	Prise d'effet : 30/04/2024	Validité : 29/04/2031
-	[arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique]		
☒	GAZ	Prise d'effet : 28/07/2022	Validité : 27/07/2029
-	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Electricité	Prise d'effet : 28/07/2022	Validité : 27/07/2029
-	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Termites Metropole	Prise d'effet : 05/07/2022	Validité : 04/07/2029
-	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Plomb Crep	Prise d'effet : 05/07/2022	Validité : 04/07/2029
-	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Amiante Sans Mention	Prise d'effet : 05/07/2022	Validité : 04/07/2029
-	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		
☒	Amiante Avec Mention	Prise d'effet : 05/07/2022	Validité : 04/07/2029
-	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]		



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021

ANNEXE

Quantification des matériaux amiantés :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Quantités estimées (U, ml, m2, Kg)
Local côté EST - Local électrique	<u>Identifiant:</u> Mat004 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.004 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-004 <u>Description:</u> Mastic vitrier porte d'entrée <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures <u>Partie à sonder:</u> Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> C	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	2 ouvrants
Local côté EST - Toiture Local électrique	<u>Identifiant:</u> Mat014 <u>Réf. échantillon:</u> Ech.014 <u>Réf. laboratoire:</u> 25N010388-014 <u>Description:</u> Chapeau de conduit en amiante ciment <u>Composant de la construction:</u> 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture <u>Partie à sonder:</u> Chapeau de conduit	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	1